

M. HEAPS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Adopté.

Longueur des lignes exploitées au 31 décembre 1937. Je pense que nous en avons suffisamment étudié les détails.

Adopté.

Messieurs, ceci termine l'étude du rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada.

M. WALSH: Monsieur le président, avant de mettre de côté le rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada, je crois devoir faire une remarque, signaler une omission. Comme vous le savez l'an dernier, j'ai demandé un rapport qui mettrait sous les yeux du public les frais, en dollars et cents, de cette entreprise nationale. Je n'y ai pas réussi. Ce rapport ne contient rien qui puisse dire au peuple canadien quelle est exactement la somme de leur placement dans ce réseau de chemin de fer; rien ne leur dit ce qu'il leur a coûté, en dollars et en cents, pour tenir ce chemin de fer en exploitation depuis un certain nombre d'années, depuis, par exemple 1922, année où cette entreprise est devenue une entreprise nationale, jusqu'aujourd'hui.

La *Gazette*, dans son numéro du 31 mars 1938, donnait, sous forme de tableaux, l'historique des pertes non vérifiées subies par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pour chaque année depuis la fusion des diverses lignes, à partir de 1922 jusqu'à 1936. Ces tableaux donnaient, pour chaque année, le déficit d'exploitation, l'intérêt sur les prêts consentis par l'Etat (les intérêts impayés), les entrées au débit du compte des pertes et profits et la perte nette du réseau jusqu'à la fin de 1936. J'ai ici la copie d'une coupure de la *Gazette* du 31 mars 1938 et je suppose qu'il me faudra lire les chiffres à moins que les membres ne les aient déjà lus et qu'ils veuillent les accepter tels quels.

M. HEAPS: Qui a fait publier ces chiffres?

M. WALSH: Ils ont paru dans la *Gazette* et ils ont été pris dans des statistiques obtenus de M. Wrong, fonctionnaire dans un des services du gouvernement.

M. HEAPS: Qui a compilé ces statistiques?

M. WALSH: La personne qui a écrit l'article.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous en garantir l'exactitude?

M. WALSH: J'en garantis l'exactitude et je puis vous reporter aux états du gouvernement publiés par le Bureau de la statistique pour les chiffres qui s'y trouvent. Voici les chiffres...

L'hon. M. HOWE: Un instant. Vous rappelez-vous ce paragraphe de la Loi sur la révision du capital, adoptée l'an dernier:

Le Ministre doit inclure annuellement, à titre d'annexe aux comptes publics du Canada, un état détaillé de l'aide, sous forme d'octroi ou de prêt d'argent non versé, de garantie non libérée, de concession de terrain ou sous autre forme, accordée par le Dominion du Canada à tout chemin de fer, indiquant séparément l'aide accordée a) pour subvenir à la construction, et b) pour couvrir les pertes dans l'exploitation. Cet état doit, autant que possible, indiquer séparément, pour chaque rubrique d'aide, le nom de la Compagnie à laquelle l'aide a été octroyée; la date de l'octroi; l'autorité en vertu de laquelle l'octroi a été accordé, soit par loi, soit par contrat ou autrement; l'objet de l'octroi, et la manière dont ladite aide a été exposée dans les comptes publics du Canada. L'annexe doit aussi contenir un état similaire relatif aux prêts remboursés et aux garanties libérées, indiquant les mêmes détails, de même que les dates de remboursement ou de libération. Les octrois aux fins de soulager le chômage ne doivent pas être considérés comme aide aux chemins de fer.